



Transalp



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**



*Ministero dell'Istruzione
dell'Università e Ricerca*

Principes généraux :

- création dans l'académie : 2015-2016 ;
- programme de mobilité individuelle d'élèves de moyenne durée : 3 à 5 semaines dont au moins 3 en période scolaire dans le pays d'accueil ;
- partenariat entre l'académie de Lyon et la région de la Lombardia.

Chiffres session 2015-2016

132 participants : 66 Français, 66 Italiens

20 établissements français

19 établissements italiens

Conditions de participation

- Futurs élèves de Première ou de Terminale à la rentrée 2017
- Niveau de langue satisfaisant
- Motivation forte
- Esprit d'ouverture
- Elèves autonomes et responsables.

Principe de réciprocité

- Durant toute la durée du séjour dans chaque pays, l'élève en mobilité est hébergé, nourri et blanchi par la famille de son correspondant.
- Les frais de déplacements entre les deux pays sont à la charge de la famille de l'élève.
- Les frais de séjour sur place sont à la charge de la famille du correspondant.

Organisation concertée

- 3/4 maximum par établissement en même temps, répartis équitablement entre les établissements partenaires.
- Binômes formés conjointement par les professeurs référents, (ou par les chargés de mission des deux pays, en fonction des profils des candidats si les établissements ne peuvent pas le faire eux-mêmes).

Un suivi pédagogique personnalisé

- Convention entre les établissements
- Contrat d'études individuel à établir conjointement entre les professeurs référents
- Suivi des dossiers par la DAREIC

Déroulement du dispositif

Année 2017-2018

Suggestion :

- septembre 2017 : Italiens en France
- octobre / novembre 2017 : Français en Italie

Possibilité de changer ces dates pour les établissements ayant déjà un partenariat, selon les préférences des deux établissements.

Possibilité aussi de faire plusieurs sessions.

Dossier de candidature

Etablissement ayant déjà un partenariat :

- 1- Informer la DAREIC de la pérennisation du partenariat, afin de recevoir le **dossier complet d'inscription 2017-2018**.
- 2- Dossier complet d'inscription par élève à renvoyer pour le **lundi 29 mai 2017**.

Etablissement n'ayant pas de partenariat :

- 1- Envoyer à la DAREIC une demande de recherche de partenariat, avec le nombre d'élèves intéressés, afin de recevoir le **dossier de candidature 2017-2018**.
- 2- Dossier de candidature par élève à renvoyer pour le **vendredi 14 avril 2017**.
- 3- Une fois le partenariat établi, le **dossier complet d'inscription 2017-2018** par élève sera à renvoyer pour le **lundi 29 mai 2017**.

Dossier de candidature

Nouveautés 2017-2018 :

- autorisation de sortie de territoire : redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017 ;
- avenant relatif à l'interruption du séjour de l'élève et protocole à suivre dans la convention entre établissements (Article 10) ;
- précision sur l'engagement de l'élève et de sa famille à communiquer tout problème faisant envisager une interruption de séjour ;
- fiche sanitaire de liaison ;

Les dates à retenir :

- Vendredi 14 avril 2017 au plus tard :

Envoi des **dossiers de candidature 2017-2018.**

- Lundi 29 mai 2017 au plus tard :

Envoi des **dossiers complets d'inscription 2017-2018.**

Suivi des dossiers : Alexandra Le Perru

Contact :

DAREIC

Dispositif Transalp

À l'attention de Alexandra Le Perru

92 rue de Marseille

BP 7227

69007 Lyon Cedex 07

Mail : Alexandra.Le-Perru@ac-lyon.fr